



Atelier d'experts international sur les indicateurs de biodiversité pour 2010 et l'élaboration d'indicateurs post-2010

Atelier organisé par le World Conservation Monitoring Centre du PNUE (PNUE-WCMC)

En coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB)

Accueilli par le UK Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra) et financé par la Commission européenne (EC), le UK Joint Nature Conservation Committee (JNCC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Innovation Centre, Reading, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

6-8 juillet 2009

Résumé de l'atelier

L'atelier a bénéficié du soutien des organisations suivantes :



1. INTRODUCTION

En 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) examineront la mesure dans laquelle des progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif mondial relatif à la biodiversité et travailleront à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique post-2010 et objectif(s) connexe(s). Les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2010 sont suivis à l'aide d'un cadre d'indicateurs et la mesure dans laquelle les décideurs et la société pourront évaluer leurs réalisations et identifier les réponses appropriées dépend largement des informations fournies par ces indicateurs.

En juillet 2009, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) et le World Conservation Monitoring Centre du PNUE ont convoqué conjointement une réunion en vue d'examiner l'utilité et l'efficacité des indicateurs de biodiversité pour 2010 et d'en étudier les implications pour l'élaboration des objectifs et indicateurs post-2010. La réunion, qui a été accueillie par le UK Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), a bénéficié d'un soutien financier supplémentaire apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission européenne (EC) et le UK Joint Nature Conservation Committee (JNCC). L'atelier a rassemblé plus de 70 participants, dont des spécialistes désignés par les gouvernements et des représentants de conventions liées à la biodiversité, des institutions spécialisées des Nations Unies, des instituts d'enseignement et de recherche et d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Le présent document donne un résumé de cette réunion.

2. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES PROCESSUS RELATIFS AUX INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ POUR 2010

Ci-dessous figurent en résumé les principaux enseignements identifiés lors de l'atelier à la suite des discussions tenues le premier jour par les groupes de travail. Ils se classent grossièrement en trois catégories : enseignements concernant le cadre, enseignements concernant les indicateurs eux-mêmes et enseignements concernant la communication.

A. Logique et contenu du cadre

- a. La souplesse du cadre, qui permet sa mise en œuvre à différentes échelles, a facilité son adoption politique, laquelle, à son tour, a renforcé le soutien apporté à l'élaboration des détails des indicateurs d'après le cadre.
- b. Le cadre est complet et peut être intégré à d'autres cadres (tels que le DPSIR), mais on a eu quelques difficultés à montrer la façon dont il est structuré pour incorporer les indicateurs dans un ensemble descriptif cohérent.
- c. Le cadre est structuré principalement autour des priorités de la CDB, mais son applicabilité à d'autres secteurs / processus relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement est moins évidente, ce qui entrave par conséquent son adoption et son utilisation au-delà de la CDB.
- d. L'élaboration parallèle des objectifs et buts de la CDB et du cadre d'indicateurs a conduit à une division qui n'était pas voulue.
- e. La complexité de la biodiversité, et du cadre, constitue un problème permanent en ce qui

concerne la communication d'informations à des publics disparates.

- f. L'ensemble actuel d'indicateurs est incomplet dans plusieurs domaines : par ex., les ressources génétiques sauvages, la qualité des écosystèmes, les services d'origine écosystémique, l'utilisation durable, le bien-être humain, l'accès et le partage des avantages et le savoir local autochtone, ainsi que, plus généralement, les menaces ainsi que les réponses.

B. L'élaboration des indicateurs

- a. Il existe une tension entre rigueur scientifique et communication des résultats des indicateurs à divers publics. Les deux sont nécessaires.
- b. Certains indicateurs sont bien développés, tandis que d'autres sont encore sous-développés.
- c. La représentativité et l'adéquation des données sur lesquelles reposent les indicateurs doivent être prouvées de manière transparente et leur couverture géographique / taxonomique / temporelle doit être améliorée.
- d. Les méthodes utilisées pour l'évaluation de l'importance des changements et du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre l'objectif ne sont pas encore suffisamment au point.
- e. Il n'existe aucun processus ni critère clair permettant d'évaluer la rigueur scientifique des indicateurs.

C. La communication

- a. La canalisation des efforts sur les résultats a permis de concentrer les esprits et d'encourager la participation, mais l'absence d'objectifs clairs et d'actions de sensibilisation fait obstacle à l'éveil de l'intérêt du public.
- b. La communication effectuée a été *ad hoc*, opportuniste et davantage axée sur la présentation de rapports plutôt qu'un effort systématique visant à transmettre les enseignements tirés des indicateurs ; il est particulièrement délicat de communiquer de « mauvaises nouvelles ».
- c. Le terme « biodiversité » revêt différentes significations suivant les secteurs – les messages tirés des indicateurs particuliers, et de l'ensemble global, n'en tiennent pas suffisamment compte.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES INDICATEURS POST-2010

Le choix des indicateurs pour la période post-2010 dépendra de l'objectif (ou des objectifs) adopté(s) par la CDB. Toutefois, ces objectifs doivent être mesurables, ce qui dépend, à son tour, de notre capacité scientifique à élaborer et à fournir les indicateurs voulus pour suivre les progrès. Ainsi, les objectifs et les indicateurs doivent être élaborés concurremment par le biais d'un processus itératif.

A. Recommandations principales concernant les indicateurs post-2010

L'atelier a formulé toute une série de recommandations dont les suivantes ont été votées les plus importantes :

- a. Un petit ensemble (10-15) d'indicateurs clés généraux, clairement liés à l'objectif principal et aux sous-objectifs et se composant de sous-indicateurs/mesures plus spécifiques doit être maintenu/élaboré, afin de communiquer l'ensemble d'indicateurs sous la forme de descriptions narratives centrales et de messages clairs qui soient pertinents d'un point de vue politique, tout en conservant un cadre souple afin de répondre aux besoins nationaux/régionaux.
- b. Le cadre actuel d'indicateurs mondiaux doit être modifié et simplifié pour ne conserver que quatre « domaines » : Menaces qui pèsent sur la diversité biologique ; État de la diversité biologique ; Services d'origine écosystémique ; et Réponses politiques. Les indicateurs existants doivent être réadaptés en fonction du nouveau cadre, s'il y a lieu, afin d'assurer la continuité et d'améliorer leur utilisation. Les relations entre les domaines et entre les indicateurs et les objectifs doivent être expliquées et établies clairement, en indiquant leur fondement et hypothèses scientifiques.
- c. Des mesures supplémentaires permettant d'évaluer les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, l'état de la diversité, l'étendue et l'état des écosystèmes, les services d'origine écosystémique et les réponses politiques doivent être élaborées afin de fournir un ensemble plus complet et plus souple d'indicateurs qui permettra de suivre les progrès vers la réalisation d'un objectif post-2010 et de relier clairement les actions et résultats au niveau de la biodiversité aux avantages pour les êtres humains.
- d. Les capacités nationales concernant l'application du cadre, l'élaboration d'indicateurs, le recueil de données et la gestion des informations doivent être développées encore davantage et les ressources nécessaires doivent être mises à disposition afin de renforcer la capacité des pays à élaborer, surveiller et communiquer les indicateurs d'une manière participative, permanente et intégrée et d'établir des liens avec les autres processus, comme par ex. les accords multilatéraux sur l'environnement, à tous les niveaux.
- e. On doit accorder la priorité à l'élaboration d'une stratégie pour la communication des objectifs et des indicateurs post-2010 afin de pouvoir éclairer les débats politiques et assurer la communication efficace des messages tirés des indicateurs dans tous secteurs (y compris notamment la fourniture de descriptions narratives significatives concernant le bien-être humain, l'identification de champions, la promotion d'un processus d'établissement régulier de rapports, etc.).
- f. On doit maintenir un processus/partenariat souple et participatif pour l'élaboration d'indicateurs post-2010 et le doter des ressources nécessaires afin d'accroître la collaboration à l'élaboration, au contrôle de la qualité, à la mise en œuvre et à la communication des indicateurs à tous les niveaux, y compris le partage d'expériences et le renforcement des capacités.

B. Recommandations supplémentaires et actions

Les recommandations supplémentaires suivantes ont été formulées en ce qui concerne l'objectif, le cadre, les indicateurs et le processus :

- a. L'objectif post-2010 doit prendre en compte la diversité biologique, les services d'origine écosystémique et le bien-être humain et reconnaître les liens entre eux, afin d'assurer une communication efficace et une meilleure compréhension de leur interdépendance.
- b. Le délai de réalisation de l'objectif doit s'étendre sur une période suffisamment longue pour

pouvoir améliorer l'état de la diversité biologique et des échéances intermédiaires doivent être prévues afin de répondre à la nécessité d'établir des rapports plus rapidement pour assurer l'utilité de ceux-ci d'un point de vue politique.

- c. L'objectif doit être exprimé sous forme de mesure concrète (niveau ou changement) plutôt qu'en termes de rythme de changement (par ex. maintenir et rétablir les niveaux plutôt que de réduire le rythme d'appauvrissement), afin de faciliter l'établissement de rapports et la communication de tous les indicateurs.
- d. La définition des objectifs doit tenir compte de la disponibilité de données, des bases de référence et des échelles, sans être toutefois limitée par celles-ci, afin de permettre l'élaboration d'indicateurs significatifs.
- e. Le processus d'élaboration des indicateurs doit suivre les meilleures pratiques scientifiques disponibles permettant la formulation d'un ensemble d'indicateurs clair et crédible et de manière à ce que chaque indicateur soit clairement étayé, ait satisfait à un examen par les pairs et s'accompagne d'une méthodologie publiée ; avec accès aux données sur lesquelles reposent les indicateurs ; contrôle de la qualité des données ; soumission à des tests initiaux et examen indépendant périodique des résultats obtenus des indicateurs afin de s'assurer qu'ils sont significatifs et rigoureux sur le plan scientifique.
- f. Parmi les indicateurs existants, ceux pour lesquels on a peu de chances de pouvoir recueillir des données et qui risquent à terme de ne pas conserver leur importance/pertinence doivent être abandonnés, afin d'utiliser efficacement les ressources financières et humaines limitées.
- g. Il convient de rechercher des synergies au niveau de l'utilisation des indicateurs dans le cadre de tous les accords multilatéraux sur l'environnement, en ayant recours aux meilleurs ensembles de données, réseaux et méthodes d'information disponibles et établis, afin de rationaliser les processus d'établissement de rapports et, par suite, d'accroître l'efficacité et la rentabilité.
- h. Une haute priorité doit être accordée à l'élargissement de la couverture des indicateurs existants (et notamment les indicateurs de l'état de la biodiversité) au niveau taxonomique, géographique et des biomes, par ex. en augmentant les fonds alloués au recueil de données sur le terrain (et au renforcement des capacités), tout particulièrement dans les régions riches en biodiversité, par le biais d'une stratégie mondiale coordonnée de surveillance de la biodiversité, afin de fournir une évaluation plus robuste, plus fiable et plus représentative de l'état de la diversité biologique, des menaces qui pèsent sur celle-ci et des actions mises en œuvre.
- i. Les indicateurs au sein du domaine « Menaces qui pèsent sur la diversité biologique » doivent être développés pour inclure les facteurs (ou menaces) directs et indirects qui s'appliquent ou sont liés à la biodiversité, aux services d'origine écosystémique et au bien-être humain, en se servant dans la mesure du possible de données déjà collectées (par ex. : Banque mondiale, évolution du climat, etc.). Ces indicateurs de menaces doivent être étroitement liés à des mesures appropriées portant sur la biodiversité, de telle sorte que les décideurs puissent voir clairement la façon dont les actions visant à réduire les menaces influent sur les changements au niveau de la diversité biologique.
- j. Chaque indicateur particulier doit pouvoir être désagrégé selon les groupes fonctionnels, les groupes taxonomiques, les biomes et les zones géographiques, par exemple, afin de permettre l'identification de tendances et de priorités d'action à des échelles significatives.

- k. Un processus de grande ampleur mais économiquement rationnel doit être adopté dès le départ pour l'examen (y compris contributions indépendantes) de la suite d'indicateurs à des intervalles appropriés (en tenant compte dans la mesure du possible du besoin de stabilité), afin de permettre une adaptation aux nouveaux besoins et aux enseignements tirés de l'expérience, de manière à ce que les indicateurs restent adaptés au but qui leur est assigné.

4. LES ÉTAPES SUIVANTES

Le rapport complet des réflexions et des conclusions de l'atelier sera publié début septembre (voir www.cbd.int/doc/?meeting=EMIND-02) et présenté au Secrétariat de la CDB en vue de son inclusion comme document d'information pour la SBSTTA 14, et comme contribution à d'autres manifestations au cours du processus d'élaboration du plan stratégique post-2010 de la CDB. Ses conclusions seront également diffusées plus largement en vue de leur utilisation dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, d'initiatives connexes et de processus régionaux et nationaux relatifs aux indicateurs.

L'atelier est censé impulser des activités de suivi supplémentaires, y compris une élaboration et un développement plus poussés des cadres d'indicateurs proposés. Dans la mesure du possible, ces activités seront suivies par le Secrétariat du 2010 BIP au PNUE-WCMC et il en sera rendu compte sur le site Web du 2010 BIP (www.twentyten.net).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Matt Walpole, Docteur ès Sciences
PNUE-WCMC, 219c Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, UK
E-mail : matt.walpole@unep-wcmc.org